

ASSOCIATION FRANCAISE DES DOCTEURS EN DROIT
ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025, 17h. (en Visio)

1.Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration, tenu le 25 septembre 2025.

2.En janvier 2026 : pas de manifestation prévue ; vœux et envoi d'un document sur les actions internationales de notre Association. Par ailleurs, lancement de l'appel à cotisation 2026 ;

3.Lundi 9 février, 14h-18h30, au 128 rue de Vaugirard à Paris : après-midi sur le doctorat en droit et ses perspectives professionnelles ;

4.Mercredi 11 février, toute la journée, au 115 rue Notre Dame des Champs, à Paris : colloque sur les 10 ans de la réforme du droit des contrats ;

5.Vendredi 27 février, déjeuner à Lyon sur les outils de la compliance

6.Vendredi 27 mars : journée à Bruxelles, sur Guerre économique et Droit ; possibilité d'un week-end en Belgique (Bruges ?)

7.Nécessité, à la demande de notre commissaire aux comptes, de rédiger un règlement intérieur de l'Association : une occasion de faire apparaître des missions nouvelles, des responsabilités... ;

8.Prix de thèse en cours : prix CIFRE ; prix Environnement-Energie ; prix Georges Vedel de droit public ;

9.Déjeuners parisiens de l'année 2026 en perspective : sur la santé au travail (accord de Pierre-Yves Verkindt) ; sur un thème en lien avec le Notariat ? Sur un thème intéressant les collectivités locales ? Sur les responsabilités militaires ? En lien avec la profession de commissaire de justice ?

Dates à pressentir : 2 ou 3 mars ; 26 mars ; 4 mai ; septembre ; novembre...

10.Colloque en droit du sport à Montpellier le mardi 26 mai ; thème : le consentement du sportif (droit à l'image, arbitrage, santé, objets connectés, contrôles anti-dopage...)

11.Congrès de notre Association ; thème envisagé : « Jeunesse et Droit ».

Un thème à notre connaissance inédit : quelle place pour les jeunes dans les professions juridiques de demain ? Comment transmettre à l'heure de l'IA ? Comment favoriser le partage des expériences et des responsabilités ? Comment promouvoir les actions intergénérationnelles dans des domaines aussi divers que le logement, la fiscalité, les contrats ou encore les modes de règlement des litiges, et assurer par ailleurs cette confiance et cette prévisibilité sans lesquelles il reste toujours difficile de se projeter dans l'avenir ? Faut-il reconnaître des droits aux générations futures ?

Ce congrès pourrait avoir lieu un week-end de juin (par exemple, 12-14 juin), à Castres et à Albi.

12.Questions diverses.